

## Commune de Saint-Julien Montdenis

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JUIN 2010

#### **Membres présents :**

M **TOURNABIEN** Marc, maire.

Mme **LESIEUR** Evelyne, MM **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, Mme **CHOMAZ** Josiane, adjoints.

Mmes **BUFFAZ** Bernadette, **COLLOMBET** Corinne, **DELANGRE** Martine, **TRIBAL** Marie-José, **VALENZANO** Martine ;

MM **BOIS** Yves, **CHARVIN** Denis, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **LEFEVRE** Franck, **VIARD** Marcel.

#### **Membres excusés :**

**GROS** Danielle, procuration à **VALENZANO** Martine ;

**VARESANO** José.

#### **Secrétaire de séance :**

Denis CHARVIN.

---

#### **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 13 avril 2010.**

Aucune remarque n'est à signaler, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

#### **2- Approbation délibérations du CCAS.**

Monsieur Marcel BOCHET, rapporteur de cette commission, nous soumet le compte-rendu de la réunion du CCAS qui a eu lieu le 19 mai 2010 en Mairie.

Après la présentation de chacun des membres participants à cette réunion, M Bochet présente aux conseillers les points examinés puis délibérés lors de cette commission :

- Demande d'une subvention émise par l'amicale du personnel de la communauté de communes Maurienne-Galibier pour ses adhérents. Après délibération, la commission propose d'accorder une subvention de 150€ à l'amicale, en considération des services rendus.
- Demande d'une subvention sollicitée par l'association départementale de l'aide populaire de la Savoie. Après examen, la commission présente un avis défavorable à cette requête, faute d'avoir une convention signée avec cette association. Un courrier en ce sens sera adressé à cette association.

- Demande d'une aide pour une classe de découverte pour un enfant de la commune en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS). Après délibération, la commission propose d'accorder une aide de 50 €. Un courrier informera la famille du bénéficiaire de la participation de la commune.
- Demande d'une aide pour le chauffage d'une famille monoparentale. Cette requête est formulée par l'assistante sociale. La commission propose une aide de 250 € versée directement au fournisseur d'énergie. Ce soutien financier permettra d'équilibrer le budget de cette famille.
- Demande d'une aide permettant à deux personnes handicapées de la commune de participer à un séjour de vacances. Cette demande est exprimée par l'assistante sociale. Au vu du coût important des séjours, la commission propose, après délibération, deux aides de 150 €.
- Demande par l'assistante sociale d'une aide financière pour une personne sans emploi et poursuivant une formation. Après discussion, la commission propose les points suivants :
  - Une aide de 150 € pour rétablir le budget de cette personne.
  - Une recommandation sur le suivi rigoureux de la gestion des dépenses, en particulier la résiliation d'un abonnement téléphonique pour un portable. Ce dernier point fait partie des engagements du demandeur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les délibérations du CCAS

### **3- Vente d'un terrain sur la ZAC du Pré de Pâques.**

Lors de la délibération du 13 avril 2010, le conseil municipal a autorisé la vente de la parcelle n° 2616 de 1373 m<sup>2</sup> à la société D3S. L'acheteur souhaitant substituer la SCI LA CROIX DES TETES à la société D3S, M le Maire demande au conseil la modification du nom de l'acquéreur pour l'achat de cette parcelle.

Le conseil accepte cette demande.

### **4- Adhésion de la commune à l'AFP de Saint Julien.**

M le maire rappelle la définition et le but d'une Association Foncière Pastorale :

- Une Association Foncière Pastorale (AFP) regroupe des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale concourant à l'économie agricole et pastorale dans leur périmètre. (Les zones constructibles ne peuvent en aucun cas intégrer une AFP). La forme juridique est une association syndicale.
- L'association aménage et peut louer les terrains à un éleveur ou à un groupement pastoral ou réalise éventuellement des contrats de prestation d'entretien. De ce fait, l'association contribue ainsi à la mise en valeur de la zone concernée, par la protection du milieu naturel et des sols en limitant l'embroussaillage.
- Il existe environs 40 AFP en Savoie.

M le maire précise également au conseil les conséquences pour un propriétaire d'adhérer à une AFP :

- Chaque associé reste propriétaire de ses biens et peut les vendre, l'acheteur devient automatiquement membre de l'association.
- Grâce aux aides financières des collectivités, les parcelles figurant dans le périmètre de l'association bénéficieront d'un entretien des espaces. Ceci présente l'avantage de ne pas mettre à contribution les propriétaires pour l'entretien obligatoire de leurs terrains.

M le maire présente au conseil les périmètres de l'ensemble des terrains éligibles à l'AFP. Les périmètres, définis par le groupe de travail, servent de base à l'étude de la création de l'association. Le périmètre définitif sera validé après les remarques des propriétaires et l'avis du commissaire enquêteur. M THIAFFEY remercie le groupe de travail, constitué d'élus et de propriétaires pour le travail accompli.

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'AFP pour l'ensemble des parcelles lui appartenant.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable.

#### **5- Acquisition par la commune d'un terrain.**

Dans le cadre du projet d'extension du Clos des Vignes, le conseil municipal dans sa délibération du 03 février 2010, a autorisé M le Maire à acquérir une parcelle de 141 m<sup>2</sup> à Madame Lucienne ZINANT. Cette personne n'étant pas la propriétaire réelle, M le Maire demande de surseoir sur ce point.

#### **6- Acquisition / vente de terrains entre M ROLLET et la Commune.**

a) Le chemin du Poutet, desservant l'ensemble des habitations de ce quartier, a une emprise sur un terrain en cours de cession à M Rollet. La commune ayant souhaité exercer son droit de préemption, cette personne propose de céder à la commune cette parcelle de 26 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal accepte cette proposition afin de régulariser cet état de fait.

b) M Rollet souhaite acquérir en totalité ou en partie la parcelle 1363 de 1025 m<sup>2</sup>. Cette parcelle se situe au Nord Ouest de son habitation. Avant de s'engager sur la vente complète ou partielle de ce terrain, le conseil municipal souhaite attendre la définition du projet de lotissement dans cette zone avant de se prononcer.

Après délibération, et au vu des éléments cités ci dessus, le conseil municipal refuse la vente par 16 voix et une abstention.

#### **7- Acquisition par la commune d'un terrain appartenant à la société FERROPEM.**

Cette parcelle, numéro 909 section G de 55 m<sup>2</sup> appartient à la société Ferropem. Elle permet la desserte de plusieurs riverains de la commune.

Le conseil municipal autorise M le maire à acquérir cette parcelle au prix symbolique de un Euro.

#### **8- Aliénation d'un chemin rural et mise en demeure des propriétaires riverains.**

Le projet concerne le déclassement puis la vente d'une partie du Chemin Communal n° 1 à Montdenis ainsi que le rétablissement d'un accès pour différents propriétaires. Le projet est structuré en 3 étapes :

Etape 1 : Enquête publique : Il s'agit de constater la désaffectation du chemin.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au déclassement de ce chemin.

Etape 2 : décision d'aliénation du chemin et mise en demeure des riverains.

La commune met en demeure les consorts Giraud d'acquérir une surface de 35 m<sup>2</sup> du Chemin Communal n°1.

Etape 3 : La vente à proprement dite.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'étape 2 de ce projet. Après présentation par M le Maire des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil autorise la procédure de vente par 16 voix pour et une abstention.

Parallèlement à cette aliénation, la commune négociera la régularisation d'un accès aux parcelles contiguës.

### 9- Décisions modificatives pour le budget de l'eau et pour le budget général.

Madame Evelyne Lesieur, première adjointe et rapporteur de la commission des finances, présente et commente aux conseillers les modifications suivantes pour les différents budgets :

c) Modification pour le budget de l'eau :

<b>Dépenses d'investissements.</b>		
Opération 112	Reprise de la distribution en eau potable d'un abonné de la commune suite à la modification du tracé de la conduite d'eau de Saint Jean de Maurienne.	+ 2.900 €
Opération 114	Réparation de la conduite d'eau sous le torrent de Saint Julien. Cette opération est reportée	- 10.000 €
Chapitre 26	Participation aux syndicats de l'eau : Son montant en augmentation n'était pas connu au moment du vote du budget	+ 15.200 €

<b>Recette d'investissements.</b>		
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation.	+ 8.100 €

<b>Dépenses d'exploitation.</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général :	- 8.100 €
Compte 6288	-Sur intérêts et fonctionnement.	+ 4.000 €
Compte 6152	-Sur biens immobiliers.	- 12.100 €
Chapitre 23	Virement à la section investissement.	+ 8.100 €

d) Modification pour le budget général :

<b>Dépenses d'investissements.</b>		
Opération 108	Réseau électrique.	+ 1.500 €
Opération 118	Bornage des lots de la ZAC.	+ 4.500 €
Opération 536	Presbytère.	+ 8.500 €
Opération 511	Groupe scolaire.	+12.000 €
Opération 152	Aménagement rue du Bourg (Etude et maîtrise d'œuvre).	+11.600 €

<b>Recette d'investissements.</b>		
Chapitre 024	ZAC (vente des lots).	+ 4.500 €
Opération 523	Vestiaires et sanitaires des Bourguignons. (Subvention provenant du Centre National pour le Développement du Sport).	+ 20.700 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement.	+ 12.900 €

<b>Recette de fonctionnement.</b>		
Chapitre 73	Impôts et taxes	+ 25.000 €
Chapitre 70	Produits des services et ventes diverses	- 12.100 €

<b>Dépenses de fonctionnement.</b>		
Chapitre 23	Virement à la section investissement.	+ 12.900 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives des budgets.

M. le maire apporte des précisions sur la construction des vestiaires des Bourguignons.

- Les vestiaires, douches et WC sont aux normes pour accueillir les personnes handicapées.
- La toiture de ce bâtiment est équipée de panneaux solaires pour la production d'eau chaude.
- Le coût prévisionnel de la construction s'élevait à 310.000 €.
- Le coût réel de la construction est de 260.000 €. Ce montant, inférieur au coût prévisionnel, a été atteint grâce à la participation de chantiers écoles et de bénévoles.
- La construction de ce bâtiment est subventionnée à hauteur de 130.000 €.

## **10- Rapport sur l'eau.**

M. le maire présente au conseil le rapport annuel concernant les ressources, la consommation et les recettes en eau de la commune. Ce rapport a l'obligation d'être présenté avant la fin juin. Ce rapport est consultable en mairie par toutes personnes désirant l'examiner.

- Les ressources en eau proviennent :
  - Source des Roches (Saint Colomban des Villards) ;
  - Sources des Loyes (Montricher - Albanne) ;
  - Sources de la Culaz (Montricher - Albanne) ;
  - Sources de Baillery et des Fontaines (Tourmentier) ;
  - Source du Revet (Montdenis) ;
  - Source du Solliet (Grenis).
- La consommation en eau s'élève à 80.900 m<sup>3</sup> pour 988 abonnés.
- Les montants des recettes sont répartis de la façon suivante :
  - En eau potable pour 91.706 € ;
  - En assainissement pour 72.581 €.

Ce rapport doit être également constitué de deux factures type couvrant les années 2008 et 2009 pour une famille composée de quatre personnes et consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau annuellement. Il en résulte une augmentation de 6,51 % pour cet abonné type.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport sur l'eau.

## **11- Création d'emplois jeunes pour l'été 2010.**

Comme chaque année, la commune propose d'embaucher des jeunes de 16 à 18 ans pour effectuer divers travaux. Ces jeunes sont employés pour une période de deux semaines pour un temps hebdomadaire de 35 heures. Ils sont rémunérés sur la base du traitement d'un adjoint technique ou administratif de deuxième classe au premier échelon. Cette année, la commune a la possibilité de donner satisfaction aux 26 jeunes postulants.

Le conseil autorise à l'unanimité la création par M le Maire des 26 postes.

## **12- Financement des panneaux d'information Natura 2000.**

M. le maire rappelle l'objectif de NATURA 2000 :

NATURA 2000 est un réseau Européen offrant la possibilité aux collectivités de favoriser le maintien de la biodiversité sur des sites particuliers.

Pour notre commune, il est nécessaire de mettre en place divers panneaux d'informations pour un montant de 5.980 €.

La participation de la commune à ce projet s'élève à 250 €.

Le conseil approuve à l'unanimité ce projet et autorise M le Maire à engager le financement.

## **13- Demande de subvention pour le sentier des chardons bleus.**

M le maire présente un plan de financement pour l'entretien du sentier des chardons bleus :

- Subvention du MEEDDM : 3.040 € (Ministère de l'environnement)
- Subvention de l'ONF : 380 € ;
- Participation de la commune : 380 € ;
- Coût total du projet : 3.800 €.

Le conseil autorise M le maire à demander les subventions correspondantes à ce projet.

#### **14- Annulation de la délibération de la création d'un poste d'adjoint technique.**

M. le maire demande l'annulation de la délibération du 02 mars 2010 concernant la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

La création de ce poste était initialement prévue pour l'embauche d'un agent communal dont son contrat aidé arrivait à échéance. Ce contrat aidé étant prolongé pour une durée de 2 ans, il n'y a plus lieu de créer le poste d'adjoint technique.

M. le maire précise la définition de ce type de contrat :

Un contrat aidé est un contrat de travail pour lequel l'employeur bénéficie d'aides ou de subventions à l'embauche et de l'exonération de certaines cotisations sociales.

Le conseil accepte à l'unanimité l'annulation de la délibération citée ci dessus.

#### **15- Création d'un poste de technicien principal et suppression d'un poste de technicien.**

Le nouveau technicien recruté à la commune est au grade de technicien principal dans son ancienne affectation. Son embauche dans notre commune ne peut-être qu'au même grade. Afin de pouvoir procéder à cette embauche, M. le maire demande au conseil la suppression d'un poste de technicien et la création d'un poste de technicien principal.

Le conseil accepte à l'unanimité la suppression et la création de ces postes.

#### **16- Comptes rendus des réunions.**

- e) Présentation au conseil par Mme Josiane Chomaz, adjointe et rapporteur de la commission de la communication et de la culture, des informations suivantes :
- Le bulletin communal est en cours de finalisation. La distribution de ce journal est prévue la première quinzaine de juillet.
  - La commission prépare les manifestations de l'automne avec l'organisation d'un théâtre en novembre et d'un concert en décembre.
  - La commission remercie M Gérard ALPE pour sa réalisation de l'arbre généalogique des Ducs de Savoie. Son oeuvre a été présentée lors de l'exposition du 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie. M. le maire remercie également Mme Bernadette Buffaz et M. Marc Amevet pour leur implication dans la réussite de cette exposition.
  - La commission appelle à la mobilisation du plus grand nombre possible de bénévoles pour l'aider à la préparation de la fête patronale des 4 et 5 septembre 2010. Les 10 ans du jumelage de Saint Julien Montdenis avec le village de Villardfocchiardo (Italie) seront fêtés lors de cette manifestation.
  - Prévision pour la saison 2011 : Inviter une troupe théâtrale recréant la vie des ardoisiers.
- f) Présentation au conseil par M. Marc Ravier, adjoint et rapporteur de la commission des travaux, de la réunion du 28 mai 2010.
- Le projet d'extension du Clos des Vignes est en cours d'étude ;
  - La mise en œuvre d'une pompe de remplissage du réservoir du Claret est prévue courant 2010 ;
  - La fin des travaux de la dernière tranche des réseaux de Montdenis est prévue pour la mi-juillet 2010 ;
  - La fin des travaux de la rue du Bourg est prévue pour le début juillet 2010 ;
  - Le début des travaux de la rénovation du gymnase est programmé en mai 2011 ;

- La mise en place de l'enrobé des trottoirs du lotissement Saint Antoine et derrière la barrière de protection des piétons sur la route du Claret sera réalisée dans un avenir proche.
- Lors de cette réunion, la commission s'est déplacée pour visiter :
  - La rénovation d'un appartement du groupe scolaire. Cet appartement, dont les travaux viennent d'être réceptionnés, est déjà en location ;
  - Les travaux de rénovation du presbytère. Ces travaux sont exécutés en partie par des bénévoles. La date de réception de cette opération est prévue pour la mi-juillet 2010 ;
  - La ZAC avec les nouvelles constructions des différentes sociétés s'installant sur le territoire de notre commune.

M Ravier fait également part au conseil qu'il est interdit de jeter des végétaux dans les cours d'eau.

Présentation au conseil par M. Jean-François Thiaffey, adjoint et rapporteur de la commission de la vie associative, des informations suivantes :

- Dans le cadre de l'AFP, le commissaire enquêteur a procédé à une visite du périmètre en projet ;
- Toujours dans le cadre de l'AFP, des personnes complémentaires sont venues intégrer le groupe de travail.
- Un rendez-vous est donné pour le 14 septembre 2010 pour la création officielle de cette AFP.

#### **17- Questions diverses.**

M. le maire indique à l'assemblée présente :

- La possibilité d'ouverture d'une 3ème classe de maternelle. En effet, l'estimation quantitative de 68 élèves pour la rentrée scolaire 2010/2011 permettrait l'ouverture d'une classe supplémentaire ;
- Le nombre d'élèves prévisionnel en classe de primaire évoluerait quant à lui de 92 à 106 pour la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 heures 30.